

Destruction d'archives sans l'accord préalable de l'administration. Demande de commentaires.

Samedi, Janvier 07, 2023 23h29 CET



Nowenstein-Y-Piery Sebastian
sebastian-Andre.nowenstein@ac-lille.fr

Destinataire

sappm@syndicat.pm.gouv.fr

A Lille, le 7 janvier 2023.

A Lille, le 7 janvier 2023.

Madame, Monsieur,

En application de l'article 40 du code de procédure pénale, [j'ai donné avis à la procureure de la République de Paris](#) de la destruction sans accord préalable de l'administration des archives de la messagerie de monsieur GROS, Sébastien, qui fut chef de cabinet du premier ministre Valls.

[J'ai transmis par la voie hiérarchique à madame la première ministre](#) le courrier que j'ai adressé à madame la procureure.

Je vous écris aujourd'hui car je souhaiterais solliciter vos commentaires sur les faits dont j'ai saisi madame la procureure. C'est en ma qualité d'enseignant que je m'adresse à vous : je travaille sur la façon dont se construit la mémoire et sur l'importance pour la vie démocratique d'une bonne conservation des archives.

Je publie ce courrier à l'adresse <https://sebastiannowenstein.org/2023/01/07/destruction-darchives-par-le-sig-jinterroge-le-syndicat-sappm-ii-apres-avoir-saisi-la-procureure-de-la-republique/>. Je ne manquerai pas de publier la réponse que vous me transmettez, si vous estimez opportun de le faire.

Je me permets de vous demander de répondre aux questions ci-après :

1. Se peut-il que des agents aient reçu des instructions non écrites de détruire des archives ?
2. Est-il concevable qu'un agent décide de détruire une archive de l'importance de la messagerie de monsieur GROS sans instructions hiérarchiques de ce faire ?
3. Pouvez-vous m'indiquer si, à votre connaissance, d'autres messageries d'agents des services rattachés au premier ministre ont été détruites ?
4. Avez-vous connaissance de documents disposant la destruction d'archives telles que la messagerie de monsieur GROS ? Si oui, pouvez-vous me donner les références desdits documents ou me fournir des indications susceptibles de permettre leur identification ?
5. Accepteriez-vous de dialoguer avec des élèves ou des étudiants sur ces questions ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations les meilleures.

S. Nowenstein, professeur agrégé.

